

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 modifié relatif à l'université de Nîmes ;

Vu la délibération 2023-14 du conseil d'université signée le 15 mars 2023.

#### Article 1

---

Sont désignés Président et membres de la commission d'examen des candidatures en Licence 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année de Droit pour l'année universitaire 2024-2025.

- Président : M Nicolas Leroy, Professeur des universités ;
- Mme Aurore Fournier, Maître de conférences ;
- Mme Sylvie Salles, Maître de conférences ;

#### Article 2

---

Le présent arrêté sera affiché à l'Université de Nîmes et notifié aux personnes concernées.

Fait à Nîmes le 22 janvier 2024

Benoît ROIG  
Président de l'université de Nîmes